



## LA TYRANNIE TRAVESTIE ou le genre au service du tyrannicide

**ARMEL DUBOIS-NAYT**  
*Université de Valenciennes*

C'est aux historiennes Ann Oakley et Sherry Ortner que l'on doit l'introduction du genre comme catégorie d'analyse dans l'historiographie. Leurs publications *Sex, Gender and Society*<sup>1</sup> et « Is female to male as nature is to culture? »<sup>2</sup> consacrent l'usage du terme dans son acception méthodologique. Celle-ci a été résumée par Joan Scott de la façon suivante : « le genre désigne [...] la relation entre les sexes, celle-ci n'est pas fondée sur le biologique, mais elle fait référence aux constructions sociales. Le genre est une catégorie sociale imposée à un corps sexué ».<sup>3</sup> Dans la décennie qui suivit la parution de ces deux articles, c'est-à-dire dans les années 80, le recours au concept de genre s'est propagé chez ceux qui refusaient d'une part la ghettoïsation de l'histoire des femmes et d'autre part l'emprise d'un déterminisme biologique erroné sur l'appréhension du sujet-femme.

À première vue, les débats méthodologiques qui sous-tendent l'entrée de ce vocable dans l'idiome des historiens sont à mille lieux des vues du réformateur John Knox sur l'histoire. Ce dernier, auteur de la seule *Histoire de la réforme en Écosse* contemporaine des événements qu'elle relate, eut en effet bien du mal à emboîter le pas aux historiens nouveaux qui s'efforcèrent pour parfaire la science historique de « débarrasser sur le plan heuristique [leur] recherche [...] du carcan providentiel auquel elle était asservie depuis plus de mille ans ».<sup>4</sup> Adeptes de la vieille histoire, Knox s'illustre donc aussi sans surprise par son silence sur les femmes.

Pourtant si l'on abandonne son oeuvre historique au profit de son oeuvre politique, force est de constater que Knox fut un précurseur dans l'utilisation de la notion de genre dans la pensée politique. On peut en effet avancer que l'objet de son oeuvre phare, le *Premier Coup de trompette contre le*

---

<sup>1</sup> A. Oakley, *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith, 1972.

<sup>2</sup> S. Ortner, "Is female to male as nature is to culture?" *Woman, Culture and Society*. Ed. Michelle Zimbalist Rosaldo & Louise Lamphere. Stanford : Stanford UP, 1974, 67-87.

<sup>3</sup> J. Scott, « Gender : A useful category of historical analysis », *The American Historical Review* 91 (1986) : 1063.

<sup>4</sup> J. M. Bizière & P. Vayssière, *Histoire et Historiens* (Paris : Hachette supérieur, collection carré histoire, 1995) 84.

*monstrueux gouvernement des femmes*, est de construire la catégorie sociale des femmes dans le but de restaurer la domination masculine chahutée par les règnes des sœurs Tudor et de leurs cousines Stuart. Ainsi, Knox fait de la gynécocratie, version « gendrée » de la monarchie, une tyrannie d'usurpation afin de légitimer le tyrannicide.

En termes de genre littéraire, on a coutume d'associer *Le Premier Coup de trompette* aux pamphlets de la littérature anti-marianiste. On le rapproche notamment du *Short Treatise of Politicke Power*<sup>5</sup> de Ponet et de *How Superior Powers Ought to Be Obeyed*<sup>6</sup> de Goodman pour son contenu séditieux. Au sein de l'œuvre de Knox, Pierre Janton<sup>7</sup> le met en parallèle dans sa thèse avec *The Appellation from the Sentence pronounced by the Bishops and Clergy*<sup>8</sup>, en raison de son ton et de son contenu. Pourtant si l'on se fie à la définition du Robert, le *Premier Coup de trompette* souffre mal d'être rangé parmi les « écrits satiriques, qui attaquent avec violence le gouvernement, les institutions la religion ou un personnage connu ».<sup>9</sup> Il est vrai qu'il y attaque le pouvoir des reines,<sup>10</sup> des rois,<sup>11</sup> des Espagnols<sup>12</sup> et des nobles,<sup>13</sup> mais ces attaques restent à la périphérie du texte dans l'exorde et la péroraison.

Pour l'essentiel, en revanche, le *Premier Coup de trompette* ne vise pas un ennemi spécifique. Il trouve sa place dans la littérature de combat uniquement parce qu'il s'attaque à une idée générale : le pouvoir des femmes. Une étude de la détermination nominale autour du terme récurrent *woman* vient confirmer la visée universelle du texte. Ce terme présent à plus de deux cents reprises<sup>14</sup> en 43 pages dans l'édition de Cambridge, se décline presque toujours selon l'une des trois formes génériques de l'anglais (*Ø, a, the*). Lorsque ce n'est pas le cas, il est précédé d'un opérateur de la totalité comme *any, all, ou every*. La polémique que Knox ouvre ici n'est donc pas autour d'une reine en particulier mais de la gynécocratie en général. Ce faisant, il pénètre dans le domaine du genre, expression des rapports entre les hommes et les femmes, fondés sur la détention de l'autorité.

---

<sup>5</sup> J. Ponet, *A Short Treatise of Politicke Power, and of the True Obedience which Subjects owe to Kings and other Civill Governours*, London, 1639.

<sup>6</sup> C. Goodman, *How Superior Powers Ought to be Obeyed*, New York, Da Capo Press, 1972.

<sup>7</sup> P. Janton, *John Knox : l'homme et l'oeuvre* (Paris : Didier, 1967) 418-420.

<sup>8</sup> J. Knox, *The Appellation from the Sentence pronounced by the Bishops and Clergy in The Works of John Knox*. Ed. David Laing. Ediburgh: the Bannatyne Club, 1966. 4: 465-520.

<sup>9</sup> *Le Nouveau Petit Robert*, 1993, 1573.

<sup>10</sup> J. Knox, *The First Blast against the Monstruous Regiment of Women in On Rebellion*. Ed. Roger Mason. Cambridge, Eng. : Cambridge UP, 1994, [3] : « amongst so many learned and men of grave judgment as this day by Jezebel are exiled » ; « a traitress and a bastard » ; [45] : « cursed Jezebel of England » ; [46] : « that horrible monster Jezebel of England » ; « I verily believe that it is so nigh that she shall not reign so long in tyranny as hitherto she hath done, when she shall pour forth contempt upon her according to her cruelty, and shall kindle the hearts of such as sometimes did favour her with deadly hatred against her that they may execute His judgements. For assuredly her empire and reign is a wall without foundation ».

<sup>11</sup> *Ibid.* 39 : « England for satisfying of the inordinate appetites of that cruel monster Mary (...) betrayed alas to the proud Spaniard ».

<sup>12</sup> *Ibid.* 24 : « Thou shalt be reputed a traitor if Englishmen hear thee, for they must have my sovereign lady and mistress ; and Scotland hath drunken also the enchantment and venom of Circe ».

<sup>13</sup> *Ibid.* 27 : « I have made the nobility both of England and Scotland inferior to brute beasts ».

<sup>14</sup> 217, selon mon recensement.

Knox n'utilise bien évidemment pas le terme de genre, *gender* en anglais qui apparaît selon l'O.E.D. au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'utilise pas davantage le terme de *sex*<sup>15</sup> dont l'O.E.D. fait pourtant remonter l'utilisation pour renvoyer précisément à la classe « femme » à 1382<sup>16</sup>. Trois termes récurrents dans le *Premier Coup de trompette* évoquent cependant clairement la catégorie « femme » : ce sont *kind*, *race* et *condition*. Le sens que Knox leur attribue est un premier indice de la façon dont il envisage la constitution de ce groupe.

Le premier de ces termes est le mot *kind*. Il revient fréquemment puisque Knox échafaude son raisonnement sur l'opposition *her kind / mankind*.<sup>17</sup> Comme le mot *race* utilisé dans l'expression *the whole race and daughters of Eve*<sup>18</sup>, il met l'accent sur le rôle de la naissance et de la filiation dans la formation de la classe « femme ». Cette proximité avec le biologique confirmée par la métaphore de Knox *the universal seed of Adam*<sup>19</sup> s'atténue néanmoins lorsque l'on réintroduit dans la triade des synonymes le troisième membre : *condition*<sup>20</sup>. Ce dernier clarifie l'orientation de l'auteur qui n'est pas ontologique mais anthropologique. Dans le *Premier Coup de trompette*, Knox ne cherche pas, en effet, à établir l'essence de l'être femme pour qui, compte tenu du peu de lignes qu'il lui consacre en dehors du pamphlet de 1558, il n'a qu'un maigre intérêt. Son but avoué est de circonscrire sa place dans la société et d'inviter ses contemporains à faire qu'elle n'en sorte pas. Cela est un premier gage de la familiarité de Knox avec le signifié de genre.

D'autres éléments de preuve tendent à confirmer que Knox envisage le groupe femme comme une catégorie sociologique et non ontologique. Ainsi, les références au corps sont très rares dans le *Premier Coup de trompette*. Knox évoque indirectement les différences physiques en les associant aux différences psychologiques mais un seul corps trouve une place dans sa réflexion, le corps politique. Ce dernier est un corps unique que se partagent métaphoriquement l'homme et la femme. Le premier y est la tête, la seconde les pieds ou tout autre partie du corps humain.<sup>21</sup> Ce désintérêt pour le corps en général et la référence au corps partagé s'explique selon nous par la reconnaissance d'un sexe unique au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme Thomas Laqueur l'a montré dans *La fabrique du sexe*, « au XVI<sup>e</sup> siècle comme dans l'Antiquité classique, il n'y avait [...] qu'un seul corps canonique et ce corps était mâle ». <sup>22</sup> L'exemple de la description de l'utérus

<sup>15</sup> *Oxford English Dictionary*. Oxford, Clarendon Press, 1989. VI: 428.

<sup>16</sup> *Ibid.* 15: 107.

<sup>17</sup> J. Knox, *The First Blast against the Monstrous Regiment of Women*, [10] : « It is against the nature of her kind, being the inferior member, to presume to give anything to her head » ; [11] « The law doth moreover pronounce womankind to be most avaricious » ; [13] « For as much as thou hast abused thy former condition and because thy free will hath brought thyself and mankind into the bondage of Satan, I therefore will bring thee in bondage to man ».

<sup>18</sup> *Ibid.* 16.

<sup>19</sup> *Ibid.* 41.

<sup>20</sup> *Ibid.* 13, 16.

<sup>21</sup> *Ibid.* 23 : « For the same God that hath denied power to the hand to speak, to the belly to hear and to the feet to see, hath denied to woman power to command man ».

<sup>22</sup> T. Laqueur, *La fabrique du sexe* (Paris : Gallimard, collection nrf essays, 1992) 88.

par le chirurgien-chef d'Henri VIII suffit à s'en convaincre. Il voyait en la matrice « une verge renversée ou tournée vers l'intérieur ».<sup>23</sup>

Du reste, Knox a cela de commun avec les anatomistes de l'époque moderne qu'il fait de l'homme la mesure de la femme. On peut à ce titre considérer que la femme est la seule dans sa pensée à posséder un genre puisque, pour reprendre les termes de Thomas Laqueur, « la catégorie elle-même se définit comme l'aspect des rapports entre les sexes, où l'homme a toujours été la norme ».<sup>24</sup> Pour Knox définir la femme, c'est en effet en premier lieu la situer par rapport l'homme. Ce positionnement obéit à la règle simple de la symétrie par rapport à zéro. L'homme est sage, courageux, vertueux, modéré et équitable. La femme est déraisonnable, lâche, vaniteuse, ambitieuse et avare<sup>25</sup>. Ainsi si la femme est la seule à posséder un genre dans la pensée de Knox, elle n'y existe pas en tant que catégorie ontologiquement distincte. La femme n'est qu'un homme imparfait.<sup>26</sup>

Cependant, pour l'homme d'Église que Knox est avant toute chose, il est une mesure supérieure à l'homme car lui non plus n'est pas parfait. Cette mesure, c'est naturellement Dieu et son image. L'addition de ce supra-étalon ne modifie cependant en rien les rapports entre les hommes et les femmes puisque face à l'homme, la femme n'est pas l'image de Dieu au sens de *dominion*. Elle ne l'est que par rapport aux autres animaux car, contrairement à eux, elle est douée de raison<sup>27</sup>. Dans *Le Premier Coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*, le premier mécanisme qui opère la scission de l'humanité en deux groupes est donc de nature comparative. Cette hiérarchisation des sexes emprunte cependant à la démarche ontologique sa vision statique de l'être. Le deuxième mécanisme rompt en revanche avec l'ontologie pour s'inscrire de plain-pied dans le champ du social puisqu'il s'agit d'un mécanisme juridique. Selon Knox, en effet, c'est la loi qui fait fondamentalement la femme en l'assujettissant à l'homme.

Cela explique son insistance prononcée sur le droit en comparaison avec les autres domaines auxquels il emprunte. Knox passe en effet par le menu les règles et les lois qui placent la femme sous le joug de l'homme. Il les puise dans trois sources de droit, le droit divin<sup>28</sup>, le droit naturel<sup>29</sup> et le

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.* 38-39.

<sup>25</sup> J. Knox, *The First Blast against the Monstrous Regiment of Women*, 10 : "Should they judge that their hearts were changed from the wisdom, understanding and courage of men to the foolish fondness and cowardice of women".

<sup>26</sup> *Ibid.* 11 : « The imperfection of women ».

<sup>27</sup> *Ibid.* 17 : "Woman (saith he) compared to other creatures is the image of God for she beareth dominion over them; but compared unto man she may not be called the image of God for she beareth not rule and lordship over man, but ought to be obeyed".

<sup>28</sup> *Ibid.* [12-13] : "Against God can nothing be more manifest than that a woman shall be exalted to reign above man. For the contrary sentence hath He pronounced in these words: 'Thy will shall be subject to thy husband, and he shall bear dominion over thee' ; [14] : " 'Let her be subject as the law saith.' In which words is first to be noted that the Apostle calleth this former sentence pronounced against woman a law, that is the immutable decree of God".

<sup>29</sup> *Ibid.* 9 : "Nature, I say doth paint them forth to be weak, frail, impatient, feeble and foolish; and experience hath declared them to be inconstant, variable, cruel and lacking the spirit of counsel and regiment. And these notable faults have men in all ages espied in that kind, for the which not only they

droit civil<sup>30</sup>. En ouvrant son corpus juridique autant que faire se peut, Knox ne se contente pas de poser fermement le principe de la soumission féminine. Il déduit son a-temporalité. Le croisement des sources vise en effet à renvoyer les règles les unes aux autres pour montrer qu'en définitive il n'existe qu'une règle pour toutes les sociétés et pour toutes les époques. La domination masculine devient alors un invariant et avec elle le genre. Elle vaut, prend-il le soin d'ajouter, dans les deux sphères entre lesquelles les activités humaines se partagent, la sphère publique et la sphère privée.<sup>31</sup>

L'anthropologie de Knox prend ici ses distances avec celle de Luther pour se rapprocher de celle de Calvin. Knox fait en effet descendre le principe de la domination masculine de l'aïnesse d'Adam et de la consubstantialité d'Ève issue d'Adam. Il s'oppose à ce titre à l'idée d'une égalité « prélapsale » et adhère à la théorie du double assujettissement. De la même manière, il rejette l'idée avancée par l'un de ses contemporains, Cornélius Agrippa, auteur d'un traité *Sur La Noblesse et l'excellence du sexe féminin*,<sup>32</sup> selon laquelle la venue du Christ aurait abrogé le « décret divin ».

Knox admet cependant que la transgression des règles du genre est possible. C'est même le motif de son pamphlet dont la *proposition* est intitulée *The First Blast to Women Degenerate*. Or les termes *gender* et *degenerate* ont en commun leur racine latine *generare*. La femme « dégénérée » est une femme sortie du genre, hors-genre. C'est selon lui le cas de femmes placées dans une position d'autorité. Le *Premier Coup de trompette* évoque aussi des hommes qui ont franchi les barrières du genre en déchoyant plus bas que les femmes. Il s'agit de ses contemporains.<sup>33</sup> Il arrive ainsi que la société en son entier se transforme en amazone<sup>34</sup>, c'est-à-dire en être hybride ni-homme, ni-femme. *In fine*, cette violation collective des frontières du genre ramène l'humanité à un état infra-animal, celui de la brute.<sup>35</sup>

Mais tandis que les hommes peuvent devenir des femmes, la désobéissance des femmes ne fait pas d'elles des hommes. Dans ce sens, la transgression ne s'accompagne pas d'une métamorphose, ou en d'autres

have removed women from rule and authority, but also they have thought that men subject to the counsel and empire of their wives were unworthy of all public office”.

<sup>30</sup> *Ibid.* 10 : *Digest 50.17.2.: De diversis regulis iuris antiqui. What women may not be. Digest 3.1.1-5. : De postulando. 16.1. pr. : Ad senatus consultum Velleianum.* “In the rules of the law thus it is written: “Women are removed from all civil and public office, so that they neither may be judges, neither may they occupy the place of the magistrate, neither yet may they be speakers for others”.

<sup>31</sup> *Ibid.* 13 : « I am not ignorant that the most part of men don understand this malediction of the subjection of the wife to her husband and of the dominion which he beareth above her. But the Holy Ghost giveth to us another interpretation of this place. ».

<sup>32</sup> Agrippa de Nettesheim, *Discours abrégé sur la noblesse du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe* (Paris : Côté-femmes éditions, 1990).

<sup>33</sup> *Ibid.* 10 : « Albeit the outward form of men remained, yet should they judge that their hearts were changed from wisdom, understanding and courage of men to the foolish fondness and cowardice of women ».

<sup>34</sup> *Ibid.* 10 : “They should see the whole world transformed into Amazons, and that such metamorphosis and change was made of all the men of that country as poets do feign was made of the companions of Ulysses”.

<sup>35</sup> *Ibid.* 19 : “He speaketh these words as it were in admiration that man was become so brutish that he did not consider it to be a thing most monstrous that women should be preferred to man in anything whom God had subjected to man in all things”.

termes d'un changement de forme et de nature. Elle se limite à un travestissement. Une reine selon Knox n'est qu'une femme vêtue des habits d'un homme. Différente en son essence, la transgression des règles du genre par les hommes et par les femmes n'a pas non plus la même gravité. La femme qui usurpe la place de l'homme est en effet une « idole » et ceux qui la vénèrent des idolâtres.<sup>36</sup> Cette comparaison sous la plume d'un réformé pourrait paraître anodine si la lecture psychanalytique de l'iconoclasme par Jean-Joseph Goux ne nous incitait pas à poursuivre l'analyse.

Dans *Les Iconoclastes*, Jean-Joseph Goux a en effet avancé qu'il existait un lien entre l'iconoclasme et la prohibition de l'inceste. Il rappelle que

ceux que menace la sublime colère du législateur des juifs ne sont pas n'importe quels idolâtres. Ce sont ceux qui dansent autour du veau d'or. [...] Or tout porte à croire selon certains mythologues, que ce veau d'or est une vache d'or, un équivalent de l'Isis Egyptienne, cette grande déesse qui était représentée en certaines circonstances (au solstice d'hiver) sous la forme d'une vache d'or sous un voile noir. [...] Il ne fait pas de doute, en tout cas, que l'adoration du veau d'or fut une fête sexuelle, orgiaque, pendant laquelle étaient pratiqués des rites de prostitution sacrée. Comme dans tous les rites de cette nature, un inceste symbolique était consommé avec la grande déesse mère. Ainsi ce que Moïse condamne en condamnant les idolâtres, c'est bien historiquement le culte des divinités féminines, maternelles et les rites d'inceste fécondant qui accompagnaient ce culte.<sup>37</sup>

Knox, qui associe souvent le catholicisme au culte de Baal, compare Marie de Guise dans *L'Histoire de la réforme* à une vache.<sup>38</sup> Ce parallèle qui pourrait passer pour de la simple muflerie prend de l'épaisseur lorsqu'on le relie à l'image de l'idole dans *Le Premier Coup de trompette*. Il nous pousse à conclure que la transgression des règles du genre par une femme, dans la pensée du réformateur, équivaut à une violation de la règle primitive de l'interdiction de l'inceste. La répulsion phobique qu'elle lui inspire et le sentiment profond que cette fusion « gendrée » du monde menace la collectivité trouveraient alors leurs fondements dans les abîmes de l'inconscient collectif.

La « gynophobie » dont il est ici question ne s'est pourtant que rarement matérialisée dans la philosophie politique par des textes de la teneur du *Premier Coup de trompette*. L'Antiquité nous a laissé quelques textes qui abordent la question du gouvernement des femmes, mais jamais de façon exclusive. On pense surtout à Platon dans *La République* et dans *Les Lois* même s'il est vrai que *La Politique* d'Aristote ainsi que *De La Génération des animaux* ont nourri de leur substance misogyne des générations de phalocrates, notamment à la Renaissance. Le Moyen-Âge est resté pour sa

---

<sup>36</sup> *Ibid.* 23 : "And no less monstrous is the body of that commonwealth where a woman beareth empire. For either doth it lack a lawful head (as in very deed it doth) or else there is an idol exalted in the place of the true head. An idol I call that which hath the form and appearance but lacketh the virtue and strength which the name and proportion do resemble and promise".

<sup>37</sup> J.-J. Goux, *Les Iconoclastes* (Paris : édition du Seuil, 1973) 14.

<sup>38</sup> J. Knox, *History of the Reformation in Scotland* in *Works*, 1: 242. "For schortly after hir returning, was the Governour deposed of the government, (justly by God, but most unjustly by men,) and she maid Regent in the year of God James the fifth fifty four; and a croune putt upone hir head, als seimlye a sight, (yf men had eis,) as to putt a sadill upoun the back of ane unrewly kow".

part peu bavard sur la question et il faut attendre le *De Natura Legis Nature* du chancelier d'Henry VI, Sir John Fortescue, pour que le genre devienne une donnée de la théorie politico-juridique.<sup>39</sup>

Comme Knox, qui traita du droit des femmes à ceindre la couronne après l'accession au trône de Marie Tudor, Fortescue se pencha sur la question de l'exhérédation des femmes du trône pour des raisons contextuelles. Au moment où la guerre des deux roses éclata, il mit au service des Lancastre son expertise de jurisconsulte pour démontrer que les femmes ne pouvaient faire ni pont ni planche, et encore moins succéder au trône. Ainsi, ces deux auteurs confirment la thèse développée par Joan Scott dans son analyse de la révolution française, selon laquelle le genre n'est pas un présupposé de la pensée politique mais son produit. Partant, on peut conclure avec l'historienne américaine que « women became visible in their difference in the sphere of politics only when they were barred on the ground of their sex. Sexual difference was, then, the effect and not the cause of women's exclusion ».<sup>40</sup>

La notion de genre est donc une notion historiquement datée dont l'étude exige un travail constant d'historicisation. L'éternel féminin que l'on rencontre à la croisée des textes des laudateurs et des contempteurs du beau sexe n'est à cet égard qu'un leurre qu'il faut s'empresse de dépasser pour saisir le sens d'un texte comme *Le Premier Coup de trompette*. Et c'est à ce titre que l'on peut s'inscrire en faux contre une autre thèse de Joan Scott selon laquelle l'histoire des idées politiques ne s'est pas attardée sur la question de la capacité des femmes à gouverner, notamment en période de gynécocratie, parce que l'opposition masculinité / féminité faisait partie intégrante de la réflexion sur le pouvoir royal à l'époque moderne.

Gender has been employed literally or analogically in political theory to justify or criticize the reign of monarchs and to express the relationship between ruler and ruled. One might have expected that the debates of contemporaries over the reigns of Elizabeth I in England and Catharine de Medici in France would dwell on the issue of women's suitability for political rule, but in the period when kinship and kingship were integrally related, discussions about male kings were equally preoccupied with masculinity and femininity.<sup>41</sup>

En nivelant de la sorte tous les usages du genre dans la théorie politique du pouvoir royal, Joan Scott nous semble négliger le programme fructueux et les modalités qu'elle a elle-même fixés aux études du genre et qui consiste à s'interroger sur les enjeux d'une réaffirmation de la différence des sexes :

How are these terms being used in the particular contexts in which they are invoked? What is at stake in attempts to enforce boundaries

---

<sup>39</sup> J. Fortescue, "Opusculum de Natura Legis Nature et Eius Censura in Successione Regnorum Suprema (De Natura)." *The Works of Sir John Fortescue, Knight, chief justice of England and Lord Chancellor to King Henry the sixth*. Ed. Thomas Fortescue. London, 1869. 1: 63-333.

<sup>40</sup> J. Scott, « Some Reflections on Gender and Politics. » *Revisioning Gender*. Ed. Myra Ferree, Judith Corber & Bess Hess. London : Sage publications, 1999, 80 .

<sup>41</sup> J. Scott, "Gender: A useful category of historical analysis", 1070-1071.

between the sexes? What kinds of differences are being implemented?<sup>42</sup>

Appliqué au *Premier Coup de trompette*, ce programme permet d'établir que le genre n'est pas une donnée statique de la pensée politique mais un instrument pragmatique, un outil rhétorique. Pour le comprendre, il faut revenir à la visée du texte qui ne se limite pas à une condamnation du règne des femmes. L'objet affiché de Knox dans son pamphlet de 1558 est d'inviter les fidèles d'Angleterre et d'Écosse à se soulever contre l'opresseur. À ce titre, le *Premier Coup de trompette* marque un tournant dans la théorie politique de Knox dans la mesure où, pour la première fois, il fait du droit de résistance un devoir. La combinaison de ce soudain intérêt de Knox pour la gynécocratie et sa rupture avec le principe d'obédience chrétienne ne peut être fortuite et mérite d'être sondée plus avant. Pour en comprendre l'utilité tactique, il convient en premier lieu de se replonger dans la conception de la tyrannie au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans cette perspective le *De Republica Anglorum : A Discourse on the Commonwealth of England*,<sup>43</sup> composé par Sir Thomas Smith au début des années 1560 — soit quelques années après le *Premier Coup de trompette* — est éclairant.

Sir Thomas Smith distingue trois sortes de tyran : le tyran qui s'empare du pouvoir par la force « contre la volonté du peuple », celui qui ne respecte pas les lois et en promulgue d'autres sans consulter ses sujets, et enfin celui qui ne se soucie que de lui-même et de ses proches. Cette partition ternaire vient compléter la division binaire établie par Saint Thomas d'Aquin et par Jean de Salisbury dans le *Policraticus*, qui distingue tyrannie d'usurpation et tyrannie d'exercice. Or depuis Salisbury, un certain nombre de penseurs avaient légitimé l'abandon du principe d'obédience chrétienne face à un tyran *ex defectu tituli*. Selon les enseignements de Saint Thomas d'Aquin, qui avaient marqué des générations de penseurs avant Knox, « le tyran d'usurpation, qui a pris le pouvoir par la violence, peut être chassé par une révolte, et même être tué par quiconque ».<sup>44</sup>

À l'aune de cette pondération du principe d'obédience chrétienne, le silence de Knox sur les exactions des gouvernements de Marie Tudor et de Marie de Guise ainsi que son intérêt inhabituel pour le droit successoral prennent une nouvelle signification. En se détournant de leur régime pour se concentrer sur l'origine du pouvoir, le droit de ceindre la couronne, Knox évitait toute ambiguïté sur la nature de la tyrannie dont il traitait dans son injonction à la révolte. L'assimilation de la gynécocratie à une tyrannie d'usurpation présentait un avantage supplémentaire. Elle permettait de former une réserve intarissable de tyrannicides potentiels. Au motif que la tyrannie des deux Marie était une tyrannie d'origine, Knox invitait non

<sup>42</sup> J. Scott, « Some Reflections on Gender and Politics », 78.

<sup>43</sup> T. Smith, *De Republica Anglorum. A discourse on the Commonwealth of England*. Cambridge, Cambridge UP, 1906, 15 : "A tyraunt they name him, who by force commeth to the Monarchy against the will of the people, breaketh lawes already made at his pleasure, maketh other without the advise and consent of the people, and regardeth no the wealth of his communes but the advancement of him selfe, his faction, and kindred. These definitions do containe three differences: the obtaining of the authoritie, the maner of administration thereof, and the butte or marke whereunto it doth tend and shoote. So as one may be a tyraunt by his entrie and getting og the government, and a king in the administration thereof".

<sup>44</sup> R. Mousnier, *L'Assassinat d'Henri IV – 14 mai 1610* (Paris: Gallimard, collection folio histoire, 1964) 59.



seulement la noblesse et les états à la sédition, mais tout individu, sans qu'il soit même inspiré par Dieu, à l'action.<sup>45</sup>

Dans le *Premier Coup de trompette*, le genre est donc clairement la clef de voûte de la défense du droit de résistance. Knox y déploie tout l'arsenal juridique qu'il maîtrise pour instituer le principe de domination masculine en règle de droit et faire de la gynécocratie une tyrannie d'usurpation. Le genre devient donc dans ce texte un pré-requis du tyrannicide. Il ne constitue pas l'objet du texte mais le moteur de sa mécanique. *In fine*, on serait donc tenté de ne lui conférer que le rang de sous-thème de la théorie politique.

La sincérité avec laquelle Knox enjoint ses contemporains de restaurer la hiérarchie sexuelle nous l'interdit néanmoins. Il existe à notre sens une seconde raison à l'introduction du genre dans la théorie politique de Knox. C'est la réflexion de l'historien Salecl dans « The Spoils of Freedom : Psychoanalysis and Feminism after the fall of socialism » qui nous l'a inspirée, dans son commentaire sur la révolution française. Selon lui, le principe d'égalité entre les hommes inhérent à l'esprit de 1789 s'est accompagné d'un renforcement des frontières du genre pour contrebalancer une perte de repères qui aurait déstabilisé l'équilibre de la société.

When hierarchy was presumed to be the natural form of society, social roles and subjective identities coincided; one was born into one place. The idea of equality among autonomous individuals raised the question of identity in a new way. Only when people were perceived as formally equal did sexual difference as such become thinkable.<sup>46</sup>

Or bien avant la révolution française, la réforme a bouleversé l'ordre social. Elle s'est « adressée à tous les hommes, de toutes les conditions, en utilisant leur langue »,<sup>47</sup> elle a défendu le principe du sacerdoce universel et condamné la hiérarchie ecclésiastique. Knox lui-même se pose en égal de la personne royale lorsqu'il est la voix de Dieu. Ainsi, lors de son premier entretien avec Marie Stuart, la jeune reine conclut « Weall then I perceave that my subjectis shall obey you, and not me »,<sup>48</sup> ce à quoi Knox répondit : « God forbid that ever I tack upon me to command any to obey me, or yitt to set subjectis at libertie to do what pleaseth thame. Bot my travel is, that boyth princes and subjectis obey God ». <sup>49</sup>

Si les frontières du genre sont un lieu exutoire par où s'épanche le vertige des révolutionnaires, il n'est donc pas étonnant que l'esprit du père du presbytérianisme ait aussi conçu une théorie de la juste exhérédation des femmes du trône. Le mouvement paradoxal de sa pensée, qui concilia une invitation à bouleverser l'ordre établi et une réaffirmation de la hiérarchie sexuelle, devait lui permettre de réfuter l'opinion de ceux qui l'accusaient d'être un trublion. Il s'explique aussi par le processus mental mis en

<sup>45</sup> J. Knox, *The First Blast against the Monstrous Regiment of Women*, 47. "Let therefore let all man be advertised, for the trumpet hath once blown".

<sup>46</sup> R. Salecl, *The Spoils of Freedom : Psychoanalysis and Feminism after the Fall of Socialism*. London : Routledge, 1994, 117.

<sup>47</sup> B. Cottret, *Histoire de la réforme protestante XVIe-XVIIIe* (Paris : Perrin, collection pour l'histoire, 2001) 117.

<sup>48</sup> J. Knox, *History of the Reformation in Scotland in Works*, II : 282-83.

<sup>49</sup> *Ibid.*

évidence par Neil Hertz dans son étude de la tête de Méduse. Dans cet article, Hertz se propose de modéliser les réactions inconscientes que génèrent les révolutions. Son analyse s'inspire d'une remarque que Freud fait dans l'article qu'il consacre au fétichisme. Il y associe la peur politique et la peur sexuelle. Décrivant la réaction d'un enfant qui découvre l'absence de pénis chez la femme, Freud écrit : « c'est une panique semblable que l'adulte vivra peut-être ultérieurement quand s'élève le cri : le trône et l'autel sont en danger, et elle mènera à des conséquences pareillement illogiques ».<sup>50</sup>

À l'appui d'exemples tirés de la période de la révolution de 1848, de la commune et de l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle britannique, Hertz fait apparaître une double constante. Premièrement, chaque mouvement insurrectionnel est associé dans son évocation à des images de femmes hideuses, monstrueuses dont la tête de Méduse est la figure emblématique. Deuxièmement, la peur déclenchée par un bouleversement politique est systématiquement accompagnée de gestes apotropaïques, c'est-à-dire qui visent à intimider le malin, à conjurer le sort en lui opposant des représentations phalliques. L'archétype de cette recrudescence du symbole phallique est selon Hertz le bonnet phrygien. Mais Hertz ne se cantonne pas à cette analyse de la représentation. Il poursuit en expliquant qu'au-delà de cette multiplication des attributs matériels de la masculinité, on assiste aussi parfois à l'érection de théories qui constituent une forme incorporelle d'action apotropaïques.

*Le Premier Coup de trompette* obéit aux deux règles établies par Hertz. D'une part, il qualifie effectivement la gynécocratie de gouvernement monstrueux<sup>51</sup> avant de donner une description clinique du monstre. Il s'agit selon la distinction de Liceti, « l'un des spécialistes es monstres du XVII<sup>e</sup> siècle »,<sup>52</sup> d'un monstre uniforme, un corps sans tête c'est-à-dire d'un corps qui a subi l'ablation de sa partie mâle, puisqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Thomas Laqueur, la masculinité résidait moins dans le pénis que dans la raison.

D'autre part, Knox échafaude une théorie de la juste exhérédation des femmes après l'accession d'une femme au trône. Il s'agit donc d'une démarche compensatoire et non préventive dont on pourrait remettre en question l'utilité si précisément Hertz n'avait pas fait apparaître le réflexe d'auto-préservation qui inspire certaines théories politiques.

In this view a system—"a theoretical experimental edifice" whether it's a system of government or a system of aesthetics, is phallic or more properly-fetishistic: it is an ersatz thing in itself which can be erected, narcissistically invested and then brandished in self-defence.<sup>53</sup>

<sup>50</sup> S. Freud, « Le fétichisme », *Ceuvres Complètes* (Paris : P.U.F., 1994) vol 18 : 126.

<sup>51</sup> J. Knox, *Le Premier Coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*, 39 & 42 : « that monstrous empire of women » ; [23] : « that monstiferous honour » ; [28] : « the monstiferous empire of women » ; [32] : « that monstiferous authority of women » ; [19] : « He speaketh these words as it were in admiration that man was become so brutish that he did not consider it to be a thing most monstrous that woman should be preferred to man in anything whom God had subjected to man in all things ».

<sup>52</sup> A. Lebras-Chopard, *Le Zoo des philosophes – de la bestialisation à l'exclusion* (Paris : Plon, 2000) 205.

<sup>53</sup> N. Hertz, "Medusa's Head : Male Hysteria under Political Pressure", *Representations*, 4 (1983) : 33.

L'affirmation des limites du genre chez Knox ne serait donc que l'expression de la peur de l'inconnu et de la différence. Le ressort inconscient qui a ainsi donné naissance au *Premier Coup de trompette* et introduit le genre dans le champs du politique est un mécanisme récurrent dont on peut dire, pour conclure en écho à Hertz,<sup>54</sup> qu'il n'est ni fébrile, ni anglo-écossais, ni Renaissant.

---

<sup>54</sup> *Ibid.* 27 : « What I'm considering is not something merely febrile and all too French. »